



# MAIRIE DE BLOYE

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 1

☎ : 04.50.01.43.27  
FAX : 04.50.01.43.28  
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre  
2 0 2 3

Chères Bloyennes, chers Bloyens,

Avant de se rencontrer à la cérémonie  
**des vœux, je tenais à vous souhaiter une**  
excellente année 2023.

Qu'elle vous soit agréable, pleine de  
joie, de bonheur et de bonne santé !

Le Maire  
Patrick DUMONT

**SITE INTERNET**  
[www.bloye.fr](http://www.bloye.fr)

**FACEBOOK**  
Mairie Bloye

**HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

LUNDI  
8H30-12H00

MARDI  
16H30-19H00

JEUDI  
8H30-14H00

DANS CE  
NUMÉRO :

Edito du Maire 1

**Vœux du Maire et des**  
conseillers municipaux 1

Rétrospective 2022 2-3

Infos communales 4 à 7

Les Moments forts 8 à 9

Associations 10 à 11

A vos Agendas 12



***Le Maire, Patrick DUMONT***  
***Les Maires Adjoint(es)***  
***Stéphane BOUCHET, Claire PIRON***  
***& Gérard RICHART***  
***Les Conseillers Municipaux,***  
***vous adressent leurs meilleurs vœux***  
***pour cette nouvelle année.***



07 Février installation d'un pare-balls  
au terrain multisports.



08 Mai Commémoration Armistice.



4 Septembre brocante/vidé-grenier

20 Novembre Journée  
Droits de l'Enfant.



20 Novembre  
Repas des Aînés.



30 Mai Fête des mamans



22 Juin Remise de calculatrices  
et clés USB aux CM2.



11 Novembre  
Commémoration Armistice.



15 Décembre repas de Noël à la cantine.

09 Décembre spectacle de Noël de l'APE.

# Informations Communales

## RECAPITULATIF ETAT CIVIL 2022

### Naissances : ***Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune*** :

- Zofia, née le 3 mai 2022, fille de M. GALINEAU Loïc et Anaëlle, domiciliés 280 Route de Massingy.
- Inès, née le 23 septembre 2022, fille de M. HENRY et Mme BEAUQUIS, domiciliés 417 Route des Greppes.
- Nicolas, né le 04 novembre 2022, fils de M. BOSSARD et Mme HUARD, domiciliés 73, route des Cavorets.

### Baptême : ***Nous avons eu la joie de célébrer le baptême de*** :

- Liam DEVILLERS, le 18 juin 2022, fils de Julie-Christie VERBER et Kevin DEVILLERS,

### Mariage : ***Nous avons eu la joie de célébrer le mariage de*** :

- Aurélie ROUSSEAU et Guillaume GIRARD, le 11 juin 2022, domiciliés 4 Impasse des Cîmes, à Rumilly
- Julie-Christie VERBER et Kevin DEVILLERS, le 18 juin 2022, domiciliés 65 Impasse des Acacias à Hauteville-sur-Fier.

### Décès : ***Nous avons eu le regret de perdre*** :

- Madame Sylvie FUMAZ, décédée le 20 janvier 2022.
- Madame Andrée JOLY, décédée le 13 février 2022.
- Madame Georgette CAVALIÉ, décédée le 04 avril 2022.
- Madame Bernadette CONVERS, décédée le 20 mai 2022.
- Madame Raymonde GAÏ, décédée le 13 juillet 2022.
- Monsieur Louis CHARVIER, décédé le 13 août 2022.
- Madame Agnès LAMARCHE décédée le 08 décembre 2022.



## URBANISME

### RECAPITULATIF PERMIS DE CONSTRUIRE 2022

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
C & V HABITAT	Maison individuelle	Accordé
C & V HABITAT	Maison individuelle	Accordé
C & V HABITAT	Maison individuelle	Accordé
PIOT Boris	Ouvertures fenêtres + crépi + clôture	Accordé
LECLERCQ François	<b>Ajout d'une fenêtre</b>	Accordé

## RECAPITULATIF DES DECLARATIONS PREALABLES 2022

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
ROSSET Lionel	Micro ferme en maraîchage polyculture et élevage	Accordé
PAGET Marie-Claire	Abri démontable pour chevaux	Accordé
BOUCHET Olivier	Rénovation des façades et de la toiture	Accordé
PERRILLAT-MERCEROT Pascal	Pose de volets roulants solaires	Accordé
EDF-ENR (pour BRUAND Eric)	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé
INFINITY ENERGY (pour COPPIN Cédric)	Installation solaire	Accordé
EDF-ENR (pour OSTERBERGER Jean-Pierre)	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé
MERCIER Serge	Deux fenêtres de toit	Accordé
LASSAIGNE Cédric	Pergola adossée	Accordé
PERRILLAT-MERCEROT Pascal	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé
PERRILLAT-COLLOMB Joseph	Fermeture abri terrasse	Accordé
<b>EA'BAT'ELEC</b> (pour Denis CARETTE)	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé
BOUCHET Olivier	Cabane en bois pour enfant	Accordé



# Informations Communales



## RAPPEL CONSIGNES DE SECURITE

En cette période hivernale avec des nuits très longues, les piétons et notamment les jeunes qui prennent le car en circulant de nuit sur la voirie, les utilisateurs de trottinettes électriques, les cyclistes doivent respecter certaines règles élémentaires de sécurité. Il leur est demandé de se signaler aux automobilistes avec des vêtements ou accessoires réfléchissants, des lampes... Ils doivent également respecter le code de la route et les automobilistes doivent aussi respecter les limitations de vitesse en vigueur : 50 ou 30 km/h en agglomération et selon les portions de voirie. La nuit, un conducteur voit un piéton à :

- Seulement 30 mètres, s'il est habillé de vêtements sombres ;
  - 50 mètres, s'il est habillé de vêtements clairs ;
  - Plus de 150 mètres, s'il est équipé de bandes rétro réfléchissantes.
- A 50 km/h, il faut à un automobiliste 25 mètres pour s'arrêter !**

## CAMPAGNE DE BROYAGE

Une nouvelle année qui commence... La mairie de Bloye avec l'aide de notre agent technique Eric DUPONT-DUCRETET et en partenariat avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets», propose de nouveau une campagne de broyage au printemps, les jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 mars 2023. Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets verts dans votre jardin et de les valoriser à la fois intéressante sur le plan écologique et économique. Il constitue un paillis esthétique. Il est demandé aux administrés(ées) d'être présents(es) sur place et de préciser lors de leurs inscriptions le volume à broyer.

## DIVAGATION DE CHIENS OU CHATS ERRANTS

De plus en plus fréquemment, sont signalés en Mairie des animaux en état de divagation. La sécurité étant l'affaire de tous, nous rappelons aux propriétaires de chiens et chats qu'il est de leur responsabilité et de leur civisme de ne pas laisser sans surveillance leurs animaux domestiques en dehors de leur propriété. L'identification par puce ou tatouage des animaux domestiques est obligatoire.

- **S'agissant d'un chien**, celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsqu'en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau :

- ⇒ il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- ⇒ il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- ⇒ il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.

- **S'agissant d'un chat**, celui-ci est considéré en état de divagation lorsque :

- ⇒ il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- ⇒ il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître sans surveillance immédiate
- ⇒ son propriétaire n'est pas connu et il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La divagation des animaux d'élevages, apprivoisés ou détenus en captivité peut donner lieu à des sanctions de contravention de 2<sup>ème</sup> classe (150 €) et la saisie de l'animal.



## EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Syndicat Intercommunal de la Valorisation (SIVALOR), ex SIDEFAGE, fait évoluer les consignes de tri. Il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, en plastique, les papiers, les cartonnettes et les briques alimentaires. Il reste la benne verte pour les verres.



## TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. En 2021, 120 000 tonnes d'ordures ménagères ont été valorisées, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de +2,46% par rapport à 2020. Ces résultats sont encourageants, mais allons plus loin !

Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, cartonnettes, et briques alimentaires.

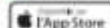
**Nous sommes tous acteurs du recyclage, engageons-nous, trions plus !**

### POUR VOUS, LE TRI DEVIENT PLUS PRATIQUE !

- C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac ou le conteneur de tri !
- Inutile de le laver : bien le vider suffit !

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient !

Guide du tri



CITEO

### À TRIER

**TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES**



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Emballages en plastique



Emballages en papier et carton



Emballages en métal



### À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



### À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



Tissus sanitaires



# Les Moments Forts



## DEMISSION DE SEVERINE FAVERON, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE

Madame Séverine FAVERON démissionne de son poste de première adjointe au **Maire pour des raisons personnelles. Dans l'immédiat, elle ne sera pas remplacée.** Monsieur le Maire la remercie pour son implication, son investissement pour **l'organisation du repas des aînés, entre autres,...** Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie personnelle et professionnelle.

## CURAGE DU BOIRAN VERS L'ECOLE

Mercredi 30 novembre a eu lieu le curage du Boiran vers l'école. **L'entretien du ruisseau sur 20 mètres et du pont de l'école était nécessaire pour éviter des embâcles, pour favoriser l'évacuation des eaux, afin de préserver la reproduction des poissons... Une pêche électrique de sauvegarde a été faite en amont de ces travaux.**



## MISE EN PLACE DU SAPIN DE NOËL A L'ECOLE

La mairie tient à remercier Monsieur TISSOT Marc, Madame TISSOT Thérèse, Monsieur BRUNET Alain et Madame BRUNET Monique pour **le don du sapin devant l'école. Monsieur le Maire remercie également Monsieur Jean-François PEILLAT pour le prêt du véhicule pour la mise en place de ce sapin ainsi que notre agent technique Eric DUPONT-DUCRETET.**



## TRAVAUX DE REFECTION DE PLAQUE D'EGOUT ROUTE DES BOIS

Pour des raisons de sécurité, et pour éviter tout incident avec un véhicule, un cycliste ou un passant, la mairie a dû reboucher un trou Route des Bois. En effet, Monsieur Joseph PERRILLAT-COLLOMB a souhaité **apporter son aide et a fabriqué gracieusement une plaque en acier. L'agent technique, Monsieur Eric DUPONT-DUCRETET a pu ainsi combler ce trou. Merci encore à Monsieur PERRILLAT-COLLOMB.**





## REPAS DE FIN D'ANNEE A LA CANTINE

Les enfants ont passé un superbe moment jeudi 15 décembre 2022 avec le personnel communal tout en dégustant un savoureux repas de Noël au foyer rural «Yves de Mouxy» avant des vacances bien méritées ! L'équipe municipale remercie les agents municipaux qui ont contribué à la réussite de ce moment convivial et Leztroy, notre fournisseur de repas !



# Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs

## ECOLE

Chers tous, chères toutes,



Vous avez été nombreux à répondre présents(es) pour cette fête de Noël du vendredi 9 décembre 2022 qui a eu lieu au Foyer Rural «Yves de Mouxy» en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves (APE). Les enfants de l'école, après avoir bien goûté (merci l'APE !) ont chanté des chants de Noël : N.O.E.L, Vive le vent et Happy Xmas. Bravo aux enfants qui ont très bien chanté ! Ils ont pu ensuite assister et même participer au spectacle offert par l'APE ! Nous avons tous passé un excellent moment !

Madame la Directrice, Lydie FURTER.

## MINIYOGIS

Bonjour à tous,

Depuis septembre 2022 les mini-yogis de Bloye et des alentours se retrouvent le mercredi matin de 9h30 à 10h30 au Foyer Rural «Yves De Mouxy». Au cours des séances, nous avons pu célébrer notre diamant intérieur, fêter l'automne et gagner en confiance avec le yoga ! Quel plaisir de les retrouver chaque mercredi avec le sourire et la joie de pratiquer ensemble dans la bonne humeur, la bienveillance et le jeu ! Il reste quelques places (enfants âgés entre 5 et 10 ans). Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter par mail [naitre.rayonner.justine@gmail.com](mailto:naitre.rayonner.justine@gmail.com) ou par téléphone 06.60.44.49.88.

Justine Dubois, Professeure de Green Yoga® Enfants.

## YOGA

Yoga du dos et de la respiration : les mardis de 18h30 à 19h45 et les mercredis de 19h à 20h15. Renseignements auprès de France ZAMMIT : 06.23.47.04.19.

France ZAMMIT.

## LE CLUB «LES BONS VIVANTS»



Lundi 19 décembre 2022 a eu lieu le premier repas de Noël du Club des Aînés «Les Bons Vivants» au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Treize personnes étaient présentes. La bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous. Pour rappel, le concours de belote sera organisé par le club en partenariat avec le Comité d'Animations de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy», le Dimanche 05 Février 2023 à 14h00, et sur inscription à partir de 13h00.

Le président du Club «les Bons Vivants», Gérard RICHART.

## APE

Chers parents, chers habitants,



Voici une nouvelle année qui débute ! Nous en profitons pour vous **souhaiter à tous nos meilleurs vœux ! Qu'elle soit remplie de beaux moments et de joie !**

Nous vous préparons pour cela quelques manifestations pour les mois à venir, comme le traditionnel carnaval du mois de mars, une tombola **courant mai ou encore la fête de l'école début juillet. Nous comptons sur vous cette année encore !**

Pour finir 2022 en beauté, les élèves et leurs familles ont eu la chance **d'assister à un spectacle de théâtre participatif. Un joli moment de rire**

et de convivialité. Les enfants ont profité de cette fête de Noël pour présenter leurs chants de Noël. La soirée **s'est terminée sur un buffet canadien bien fourni et des enfants et familles ravis !** Nous remercions la mairie pour les chocolats fournis à cette occasion. A très bientôt !

L'équipe de l'APE.



## COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB)

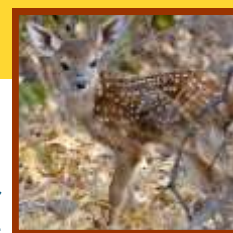


Le Comité d'Animation de Bloye (CAB) vous souhaite une bonne et heureuse année. On se retrouve le dimanche 12 mars 2023 à midi pour le repas choucroute. Les inscriptions au repas vous seront données ultérieurement.

L'équipe du CAB.

## ACCA BLOYE (CHASSE)

Suite à la réglementation des territoires pour les dégâts de sangliers, les ACCA sont tenues à une contribution à valeur de 10 % des dégâts causés sur la commune. C'est pour cela que, si vous voyez des grattées de sangliers, appelez le 06.89.20.27.84. D'autre part, pour éviter toute collision avec toutes sortes d'animaux, je vous prie de ralentir sur la route, surtout les jours de chasse. La date d'ouverture générale était le 11/09/2022. La fermeture sera le 15/01/2023. Les jours de chasse sont les suivants : jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.



Le président, Christophe RAMEL.

Ces professionnels vous offrent votre bulletin d'information et vous présentent leurs  
meilleurs vœux pour l'année 2023



Réseaux H.T.A. / B.T.A. / aériens et souterrains  
Éclairage public / Réseaux gaz  
Électricité industrielle et tertiaire  
Câblage informatique / Fibre optique  
Travaux par aspiration  
ENTRELACS | 04 79 63 08 80 | [www.porcheron.com](http://www.porcheron.com)



## A vos Agendas

SAMEDI 07 JANVIER 2023 : VOEUX DU MAIRE au Foyer Rural «Yves de Mouxy» à 11h00.

DIMANCHE 5 FEVRIER 2023 : Concours de belote, organisé par le Club «Les Bons Vivants» en partenariat avec le Comité d'Animation de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy», à 14h00, sur inscription à partir de 13h00.

DIMANCHE 12 MARS 2023 : Repas choucroute, organisé par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) AU Foyer Rural «Yves de Mouxy», à 12h00, sur inscription.

SAMEDI 18 MARS 2023 : Carnaval, organisé par l'APE au Foyer Rural «Yves de Mouxy», à 15h00 pour le défilé, suivi du goûter à l'école. Ouvert à tous. Repas à emporter, les bons de commande seront distribués dans les boîtes aux lettres en amont.

JEUDI 23, VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 MARS 2023 : Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail, présence des administrés(ées) requise et précisions des volumes à broyer.

Responsable Publication : Patrick DUMONT  
Comité de validation : Claire PIRON, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET  
Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT  
Distribution : Véronique ROQUART  
Crédits Photos : Mairie de Bloye, CAB, Ecole, APE, Hebdo des Savoie, Green Yoga® Enfants,  
Ne pas jeter sur la voie publique.